



École supérieure d'art d'Avignon
500 chemin de Baigne-Pieds
84000 Avignon
Tel : 04 90 27 04 23

Envoyé en préfecture le 21/12/2024

Reçu en préfecture le 21/12/2024

Publié le

ID : 084-200027258-20241219-D2_1924-DE



**Ordre du jour prévisionnel
Conseil d'administration du 19 décembre 2024**

Étaient présent-es

Damien Malinas, président de l'ESAA,
Anne Gagniard, vice-présidente de l'ESAA, déléguée à l'enseignement supérieur,
Claude Nahoum, 1er adjoint au Maire, délégué à la vie culturelle,
Frédérique Corcoral, conseillère municipale
Ghislaine Persia, conseillère municipale,
Hervé Giocanti, professeur d'enseignement artistique, conservation-restauration
Benoit Broisat, professeur d'enseignement artistique, création,
Laetitia Herbette, représentante des personnels administratifs et technique,
Lou Grégoire, représentante des étudiant-es CR,
Dalia Messara, représentante de la DRAC PACA,

Procurations

Cécile Helle, Maire d'Avignon en faveur d'Anne Gagniard,
Marc Simelière, conseiller municipal en faveur de Damien Malinas
Réjane Perret, personnalité qualifiée en faveur de Claude Nahoum

Invité.es

Raphaëlle Mancini, secrétaire générale,
Émilie Cosme, ressources humaines et comptabilité
Marion Botter, chargée de mission Partenariat et soutien aux acteurs culturels

Excusé :

Thierry Suquet, Préfet de Vaucluse
Corinne Ramelly, conseillère au Cabinet de Madame le Maire d'Avignon
Réjane Perret, personnalité qualifiée désignée par la ville,

Ordre du jour :

- Informations générales liées à l'actualité de l'ESAA (événements Terre de culture 2025, publication, Événements Passe Murailles et journées MH 2025)
- Validation du procès-verbal du Conseil d'administration du 8 novembre 2024
- Délibération n°1 : budget 2025
- Délibération n°2 : Ajustement du tableau des effectifs en intégrant la création d'emploi permanent
- Délibération n°3 : sortie des biens de l'actif
- Délibération n°4 : prévoyance ESAA
- Questions diverses

Envoyé en préfecture le 21/12/2024

1/2

Reçu en préfecture le 21/12/2024

Publié le



ID : 084-200027258-20241219-D2_1924-DE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 19 DECEMBRE 2024

DÉLIBÉRATION N°2

Ajustement du tableau des effectifs intégrant deux créations de poste d'emplois permanents

Étaient présent·es

Étaient absent.e.s excusé·es

Procurations

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2313-1, R.2313-3, R.2313-8 ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.313-1 ;

Vu la Loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 23 décembre 2010 créant l'École Supérieure d'Art d'Avignon ;

Vu le décret n°91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 susvisée ;

Considérant la délibération du 6 novembre 2024 du Conseil d'Administration relatif au tableau des effectifs de l'ESAA et à son évolution au regard du projet de développement,

L'article L. 313-1 du Code général de la fonction publique rappelle les emplois de chaque établissement sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités du service, de modifier le tableau des emplois, afin de tenir compte des évolutions relatives de personnel et de permettre la nomination de l'agent inscrit au tableau d'avancement de grade établi pour l'année 2024.

Cette modification, préalable à la nomination, entraîne la suppression de l'emploi d'origine, et la création de l'emploi correspondant au grade d'avancement.

Au regard du tableau des emplois, il est proposé en décembre 2024 la suppression à compter **du 1^{er} mars 2025** de deux emplois de technicien territorial principal de 2^{ème} classe et la création à compter de cette même date de **deux emplois d'adjoint technique territorial**.

Cette modification permettra la stagiairisation de deux agents (chargé des SI et responsable champfleury) très engagés dans le fonctionnement de l'ESAA et soucieux d'intégrer le service public.

Le tableau des emplois intègre aussi la suppression d'un poste d'adjoint de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} mars 2025 et la création à cette même date d'un emploi **d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (poste de cadre C occupé par la responsable de la bibliothèque)**. Ce changement de catégorie n'engage pas l'ESAA dans un changement de cadre d'emploi/

Il appartient à l'ESAA, conformément aux dispositions légales énoncées ci-dessus, de déterminer son tableau des effectifs par délibération.

Vous trouverez ci-dessous le tableau des effectifs modifié aux évolutions RH de personnel :

TABLEAU DES EFFECTIFS - EPCC ESAA								
Emplois	Grade	Catégorie	Ouvert	Pourvu	Vacant	Contrat	Tps de présence	Observations
POLE DIRECTION-ADMINISTRATION								
Directeur de L'EPCC	Directeur territorial Directeur d'enseignement artistique	A	1	1	0	CDD	1	Poste vacant
Secrétaire générale	Directeur territorial	A	1	1	0	Titulaire	1	
Assistante administrative, coordination des événements	Rédacteur territorial	B	1	0	1	Titulaire	0	En disponibilité
Gestionnaire comptable et RH	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	Titulaire	1	
Assistante du pôle scolarité et accueil	Adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
Bibliothécaire	Adjoint du patrimoine principal de 1 ^{ère} classe	C	1	1	0	Titulaire	0,8	
SOUS TOTAL DIRECTION-ADMINISTRATION			6	5	0		4.6	
PÔLE ENSEIGNEMENT - ATELIERS EAC								
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Hors Classe	A	6	6	0	Titulaire	6	
Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	5	5	0	Titulaire	5	1 poste en CLM

Responsable de la coordination de la recherche et des études Et Professeur d'Enseignement Artistique	PEA Classe Normale	A	7	7	0	CDD	5.5	0.5 PEA CR 1 responsable de la recherche et des études
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 1 ^{ère} classe	B	1	0	1	Titulaire	0	1 agent en disponibilité. Poste pourvu par un CDD de 3 ans
Assistant d'Enseignement	Assistant d'Enseignement Artistique principal 2 ^e classe	B	1	1	0	Titulaire	1	
SOUS TOTAL ENSEIGNEMENT-EAC			20	19	1		18,5	
PÔLE SERVICE TECHNIQUE								
Régisseur technique	Adjoint technique	C	1	1	0	Stagiaire	1	A compter du 01/03/25
Chargé des systèmes d'information et de maintenance	Adjoint technique	C	1	1	0	Stagiaire	0,8	A compter du 01/03/25
Cadre en charge des questions bâtementaires et techniques	Agent de maîtrise	C	1	1	0	Titulaire	1	En CLM
Chargé des ateliers	Agent de maîtrise	C	1	1	0	CDD	1	Contrat de 1 an
SOUS TOTAL SERVICE TECHNIQUE			4	4	0		3.80	
AUTRES								
Chargé de la communication digitale	Contrat d'apprentissage		1	1	0	CDD	1	Contrat d'apprentissage

TOTAL GÉNÉRAL PERSONNEL ESAA		31	29	1		26.9	
------------------------------	--	----	----	---	--	------	--

Le tableau des effectifs est notamment modifié :

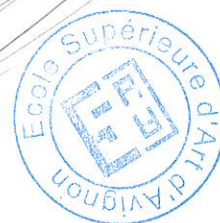
- L'intégration directe dans le grade **d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe** d'un agent adjoint administratif principal de 1^{ère} classe au poste de bibliothécaire ;
- les deux postes techniques de régisseur et de chargé des SI verront leur cadre d'emploi évoluer ils seront stagiaires (SI et Régisseur technique) en tant que fonctionnaire stagiaire en qualité d'adjoint technique comme cela est possible statutairement. Ces deux agents souhaitent en effet s'engager en faveur du service public ESAA.

Le Conseil d'administration du 19 décembre 2024, après en avoir délibéré :

- **approuve** le nouveau tableau des effectifs comme présenté ci-dessus;
- **confirme** que les crédits sont être inscrits au budget de l'établissement.

Vote	
Nombre de votants	10 + 3 <i>puvairo</i> / 13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

**Le Président du Conseil d'administration
Damien Malinas**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes (16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 Nîmes CEDEX 09 – Tél. : 04 66 27 37 00 – Fax : 04 66 36 27 86 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet : www.telerecours.fr